



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 038-213803364-20250721-CM_2025_40-DE



DÉLIBÉRATION : 2025-40

OBJET : TRAVAUX - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX LOTISSEMENT LA PLAINE - MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 21 JUILLET 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 17 JUILLET 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 10 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika		X		CHAVASSE D.
ORENGIA	Alain		X		RUCHON E.	BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny		X		TONOLI E.	CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier		X		BIEUVELET L.	JACQUET	Henriette		X		RIGOUDY D.
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles		X		BOITON R.
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BIEUVELET Laetitia

NOTE DE SYNTHÈSE :

COLLECTIVITÉ	REVENTIN VAUGRIS
AFFAIRE N°	24-003-336
DÉSIGNATION	ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX LTS LA PLAINE

Mme la Maire rappelle la délibération n°2025-21 du 24 mars 2025 approuvant le plan de financement de l'enfouissement des réseaux au lotissement la Plaine.

Après étude approfondie de la part du TE38, il convient de mettre à jour ce plan de financement sur les parties électricité et télécom.

Pour rappel, le plan de financement initial était le suivant :

	Prix de revient prévisionnel de l'opération	Financement externe	Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38	Contribution communale aux investissements	Participation communale aux frais de gestion de TE38
ECLAIRAGE PUBLIC	18 742 €			7 321 €	586 €
RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE	124 097 €	109 853 €	0 €	14 245 €	
RESEAU DE TELECOMMUNICATION	79 012 €	0 €	3 762 €	75 250 €	
TOTAL	221 851 €	109 853 €	3 762 €	96 816 €	586 €

Le nouveau plan de financement de l'opération sera le suivant :

	Prix de revient prévisionnel de l'opération	Financement externe	Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38	Contribution communale aux investissements	Participation communale aux frais de gestion de TE38
ECLAIRAGE PUBLIC	18 742 €			7 321 €	586 €
RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE	158 885 € (+ 34 788 €)	130 145 € + 20 292 €	0 €	28 740 € (+ 14 495 €)	
RESEAU DE TELECOMMUNICATION	138 385 € (+ 59 373 €)	66 470 € (+ 66 470 €)	3 762 €	68 152 € (- 7 098 €)	
TOTAL	316 012 € (+ 94 161 €)	196 615 € (+ 86 762 €)	3 762 €	104 213 € (+ 7 397 €)	586 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de **316 012 €**,

PREND ACTE de sa participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 d'un montant prévisionnel de **3 762 €**,

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de **104 213 €**,

PREND ACTE de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant de **586 €**,

AUTORISE Madame la Maire à signer tous document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 22 juillet 2025



**Madame la Maire
Edith RUCHON**

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture